



Quel risques pour une affaire violence volontaire?

Par **pouipoui_old**, le **11/06/2007** à **16:30**

Bonjour,rnrnJe voudrais savoir le risque qe je peux avoir si le procureur estime que je suis coupable.rnVoici mon histoire:rnrnJe suis sorti avec une fille pendant 1 an et demi.C'est une fille qui dans sa tete ne paraisser pas bien (je pense qu'elle a des antécédent médical).Je l'ai quitté justement pour ses raisons là.Ne supportant pas cette rupture,elle s'est introduite chez moi comme ca,sans permission,sans apel etc..Pendant que je dormais,elle m'a sauté dessus en me donnant des coups.Pour la calmer,je l'ai tenu fort en lui bloquant les bras,elle a reussit a se débloquer et pour ne pas prendre d'autres coups,je l'ai poussé.rnEn la poussant,sans faire exprés elle est tombé sur la porte ainsi que mon porte manteau.rnAprés celà,tout est redevenu calme.rnJ'ai repris mon sommeil pendant quelques minutes (30 mn).rnDonc elle est resté dans ma chambre jusqu' à son depart.rnLe lendemain,quelques jours après,elle va porter plainte contre moi soit disant je l'avais taper à mort.rnJe suis convoqué à la gendarmerie,et ils me montrent comme quoi j'ai avoué que je l'avais tapé à une amie sur une conversation MSN.Je regarde la conversation,la gendarmerie me demande si c'était bien moi qui l'avait écrite,je reponds Non évidemment.En fait,elle a pris mon compte Msn pour se faire passer pour moi et avouer que je l'avais taper.Ensuite,la gendarmerie me montre le certificat médical comme quoi il y avait des émathomes ainsi un trouble psychologique.rnDonc voila,je suis convoqué devant le procureur vendredi 15 juin.rnEn sachant que je n'ai pas de casier judiciaire ou d'antécédent etc...rnpouvez vous me dire à quoi m'attendre svp.rnrnen vous remerciement

Par **Christelle_old**, le **12/06/2007** à **01:23**

Bonjour,rnrnIl serait judicieux de faire intervenir un avocat. Votre cas pose surtout un problème de preuve et il faut pouvoir convaincre.rnrnSelon ce que vous dîtes vous ne risquez rien. Il s'agit de légitime défense puisqu'elle vous a frappé. Sauf peut être pour la bousculade... Cela risque d'être considéré comme pas très proportionné...rnVous ne devriez pas être condamné.rnrnMais il faut absolument mettre toutes les chances de votre côté, en expliquant clairement ce qui s'est passé, en faisant valoir que la plaignante connaissait votre mot de passe MSN, que vous n'aviez aucune raison de parler à cette amie....

Par **pouipoui_old**, le **12/06/2007** à **06:25**

Merci beaucoup pour ses conseils.rnEn fait,je n'ai pas envie de faire intervenir un avocat pour des conneries comme celà,non seulement celà me fais perdre du temps,mais en plus de l'argent pour rien.rnDonc si je n'arrive pas à convaincre le procureur?rnComment celà va se passer?rnAurais-je une amende?rnCar c'est clair et net que je ne payerai pas d'amende si j'en ai une.rnEt si il faut bloquer mes comptes,je le ferai,j'ai 23 ans,bientot patron et j'ai pas envie rnd'avoir ce probleme toute ma vie.rnDonc est il possible qu'au lieu de payer une amende,je pourrai me mettre en garde à vue,ou faire des travaux public ou me mettre en prison pendant un certain temps à mon propre pleins gréer.rnJe ne comprendrai jamais pourquoi les gens font ceci,je me demande si c'est pas pour de l'argent car je ne vois pas autres choses.rnComme on dit,les bons payent toujours pour les mauvais.rnrnCordialement

Par **Christelle_old**, le **12/06/2007** à **14:44**

Bonjour,rnrnSi le procureur décide de poursuivre vous passerez en jugement. Là encore vous ne serez pas forcément condamné. Cela dépendra de la décision du juge.rnrnSi vous avez une amende ce sera une somme relativement modique. Il faut savoir que l'amende c'est une peine pénale que vous payer à l'Etat. Les dommages-intérêts éventuels seront à payer à la victime. Mais dans ce cas précis ce ne sera pas plus de quelques dizaines d'euros (peut quelques centaines maxi).rnrnJe ne peux que vous conseiller de payer l'amende. Si vous ne payez pas vous allez vers les problèmes. Beaucoup de problèmes. Et ne crois pas que vous vous rendiez compte de ce que représente la prison (à deux dans 9m², avec des mecs qui n'ont pas vu de femmes depuis parfois des années et délinquants endurcis...).rnrnBloquer vos comptes n'est pas non plus une solution. Ils feront une saisie de vos biens s'il le faut. Si vous créez votre entreprise, vous risquez encore plus gros.

Par **pouipoui_old**, le **12/06/2007** à **15:01**

Merci beaucoup.rncelà me soulage un peu quand meme.rnj'attendrai vendredi alors.rnrnmerci beaucoup,je vous souhaite une excellente continuation et vous tiendrez au courant le jour meme.rnrncordialement

Par **vanessa49**, le **16/03/2014** à **21:55**

bonjours, rnmoi ses bien different en sortan du bus j'ai eu une eplication avec une fille, elle a donc pas aprecier la rnveritée elle a voulu me taper, moi en etan enciente, je me suis defandu, donc j'ai mis le coup la premeier, elle est aussi perturber au nause plus venir dans a ville tros peur de me recoizée.rnpouver vous me dir se que je risque,car sela m'embette beaucoup, j'ai un fils de 6 mois, et une mari derière mois merci.